

Mesure de la « pollution » atmosphérique à Aime à partir du 22 avril 2022.

Rappel des normes conseillées :

Pour l'ozone O₃ : Valeur maxi journalière sur 8h 100 µg/m³ soit 0.05 ppm

Valeur moyenne sur 8h maxi 60 µg/m³ soit 0.03ppm

Pour le dioxyde d'azote NO₂ Valeur moy annuelle maxi 10 µg/m³ soit 0.005 ppm

Valeur moy maxi sur 24h : 25 µg/m³ soit 0.012ppm

Pour l'ammoniac NH₃ valeur toxicologique de ref : 100µg/m³ soit 0.14 ppm expo chronique

Pour les particules fines PM

PM 2.5 : 5 µg/m³ maxi en moy annuelle et 15 µg/m³ en moyenne sur 24h

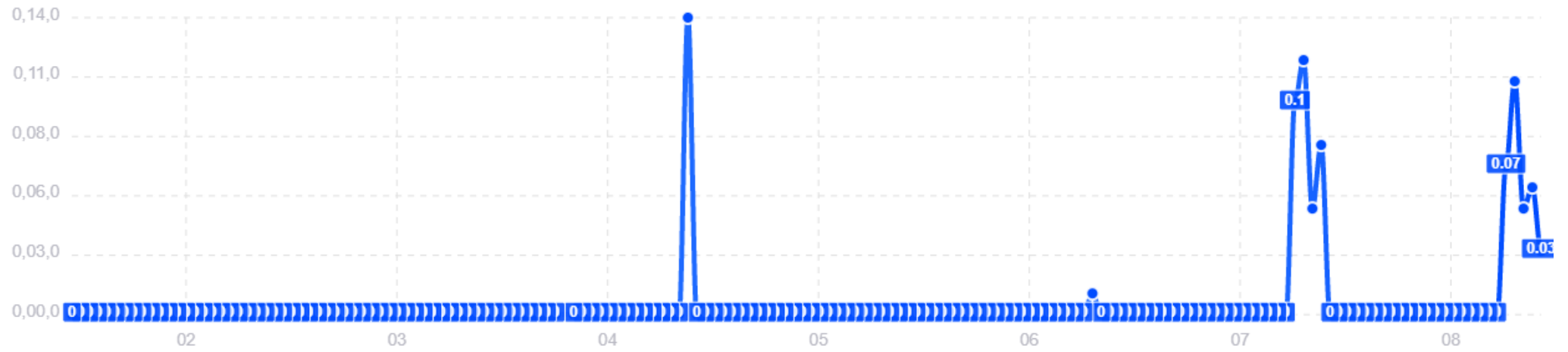
PM 10 : 15 µg/m³ maxi en moy annuelle et 45 µg/m³ en moy sur 24h

Pour information : l'ozone est un gaz qui se forme principalement par réaction du dioxyde d'azote sur l'oxygène de l'air en présence d'ultraviolets. Le dioxyde d'azote est émis par les moteurs diesel. Plus il y a d'UV et plus il y a d'ozone c'est pourquoi le taux d'ozone augmente avec l'altitude. Si il n'y a pas de soleil le taux d'ozone baisse.

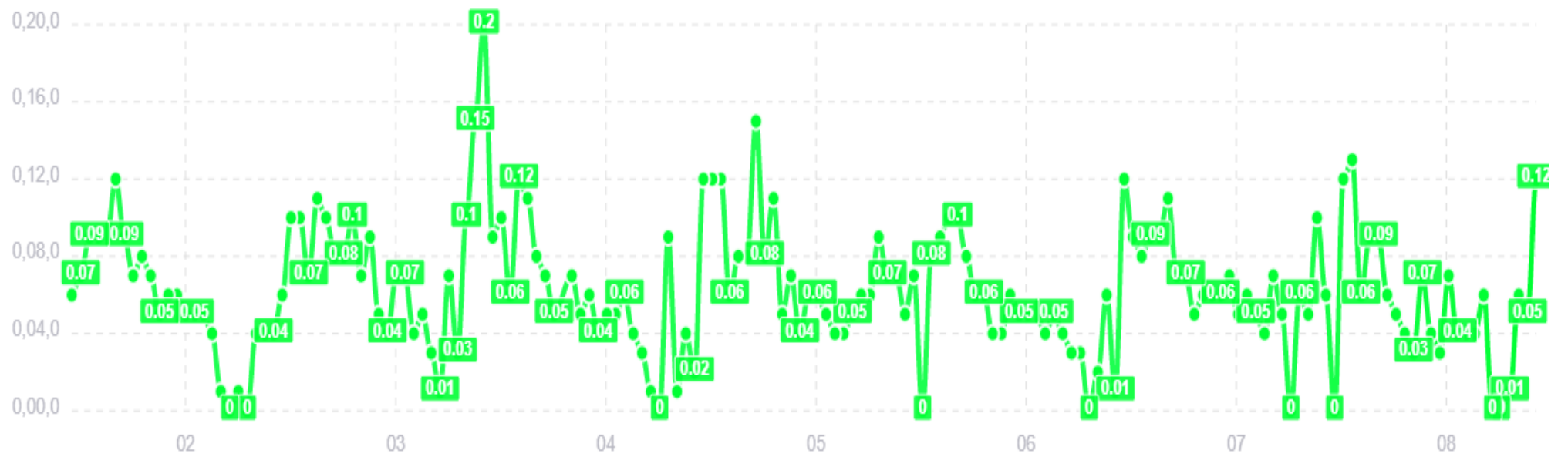
Les PM sont des particules solides très petites émises par les poêles à bois et par les moteurs thermiques. PM2.5 signifie particules de taille inférieure à 2.5micromètre (millionième de mètre). Plus ces particules sont petites et plus elles pénètrent dans nos poumons. Les PM2.5 sont plus méchantes que les PM10..

Notre station devrait mesurer le taux de NO₂ dioxyde d'azote. Le capteur ne semble pas fonctionner pour le moment...

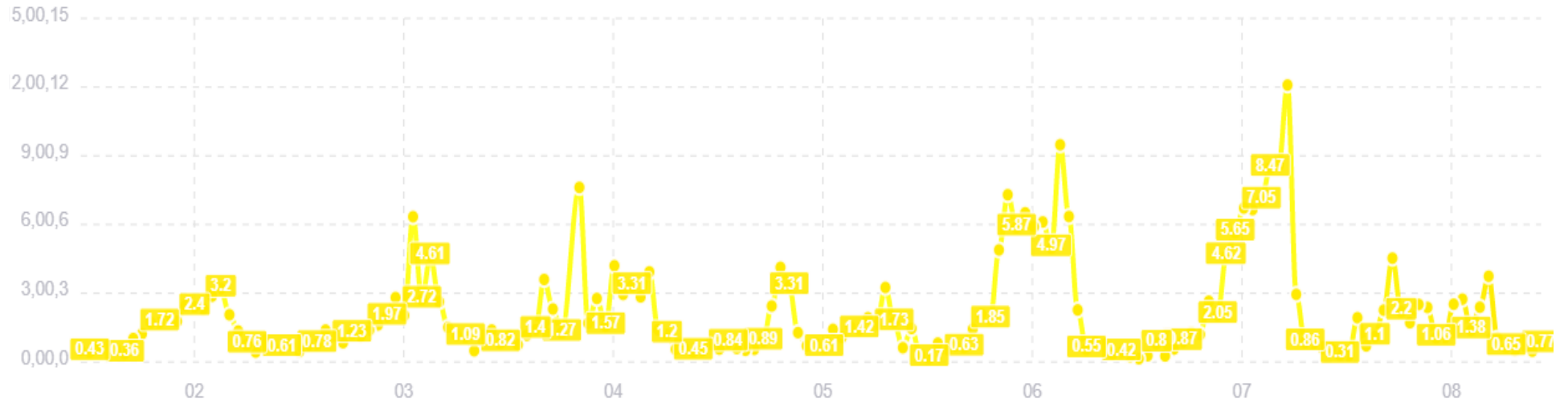
Ammoniac NH3



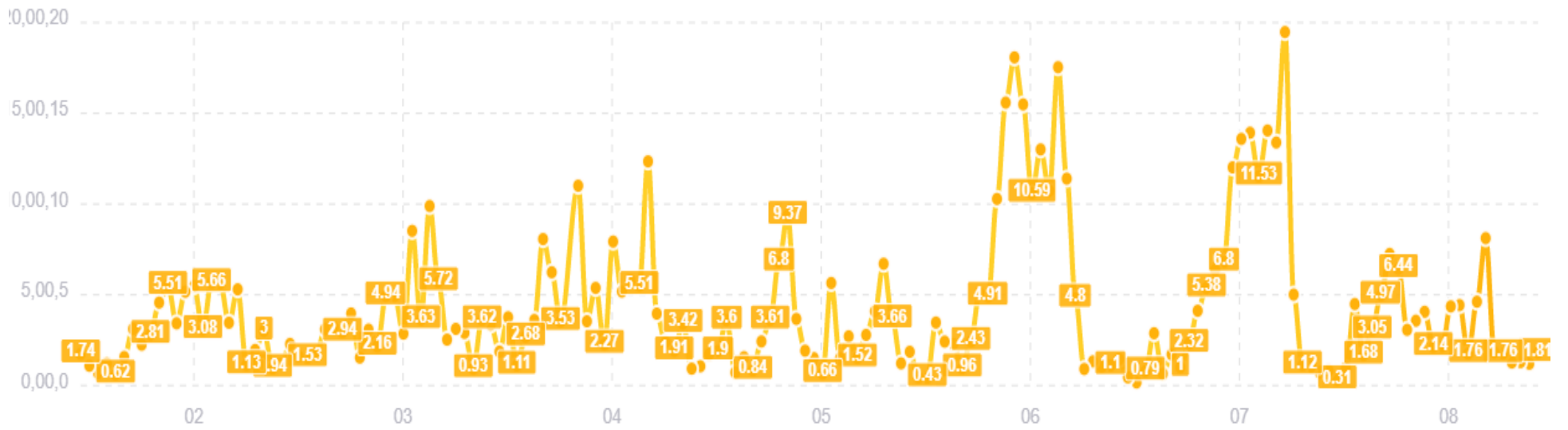
Ozone O3



PM2.5



Pm10



Commentaires :

Ammoniac : La première courbe montre quelques pics d'ammoniac. Ils correspondent probablement à l'évacuation de lisier ou à son épandage. Les valeurs sont ponctuelles et atteignent dans ce cas la valeur toxicologique durant un bref moment.

Ozone : On observe des variations cycliques qui correspondent aux périodes d'ensoleillement favorisant la production d'ozone.

La valeur moyenne calculée sur 24h du 6 au 7 mai donne 0.05 ppm. On dépasse donc le maximum admissible sur 8h seulement qui est de 0.03ppm. Cette valeur est régulièrement dépassée alors que nous ne sommes pas en période estivale, ni en altitude élevée.

PM : il y a émission régulière de particules fines. Les valeurs moyennes calculées du 6 au 7 mai sur 24h restent dans les normes admissibles. Il est probable que les pics correspondent au fonctionnement de poêles à bois ou au brulage de sciure par telle ou telle entreprise.

A noter que les PM10 incluent les Pm2.5 et les PM1 C'est pourquoi les pics correspondent aux mêmes moments.

Nous sommes en contact avec le fournisseur au sujet de la sonde NO₂ dont les mesures seraient intéressantes à comparer à celles de l'ozone.

A suivre

Alain Machet pour Vivre en Tarentaise

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

776 rue des villards 73210 Landry

Vivrentarentaise.fr



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

